

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2018

Bureau

Président : M. Alain MATHIEU
Vice-président e : Mme Vally CARTER
Secrétaire : M. Christian FLURY
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Thierry FRANCIOLI, Mme Olga VILLARRUBIA

Assistent à la séance : M. Frédéric RENEVEY, Maire
M. Damien BONFANTI, M. Stéphane LORENZINI
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2018
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) Avenue du Petit-Lancy sud – Réfection de la chaussée et des collecteurs – Crédit d'étude (Fr. 73'000.--) (151-18.06) **p. 1206** **Entrée en matière**
 - b) Cession gratuite à la Ville de Lancy par la coopérative du Grand-Puits des parcelles 24, 1385, 2041, 4917, 4918, 4919, 4920 et 4921 de Lancy aux chemins Daniel-Ihly et des Tattes-Brûlées (152-18.06) **p. 1206** **Entrée en matière**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

- | | | |
|---|----------------|---------------------------------|
| c) Fondation des Evaux - Cautionnement d'un emprunt pour le crédit pour la démolition/reconstruction du restaurant et de la salle polyvalente (153-18.06) | p. 1208 | <u>Entrée en matière</u> |
| d) Cession à MM. Olivier et Alex TAVEL de droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 1387, 1755 et 2176 de Lancy – Périmètre de Surville (Fr. 583'050.- ou Fr. 641'355.-) (154-18.06) | p. 1209 | <u>Entrée en matière</u> |
| e) Cession à la Société genevoise d'investissements fonciers SA (SGIF SA) de droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 728, 1604, 1755 et 2176 de Lancy – Périmètre de Surville (Fr. 626'289.- ou Fr. 688'918.-) (155-18.06) | p. 1209 | <u>Entrée en matière</u> |
| 7) Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 23 mai 2018 - Rapporteur : M. Christian HAAS
Préavis au projet de plan localisé de quartier 29884-533 Chapelle-Gui (150-18.05) | p. 1212 | <u>Arrêté</u> |
| 8) Commission des travaux et constructions – Séance du 28 mai 2018 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics – Réalisation de collecteurs EC/EU – Crédit d'investissement (Fr. 3'265'000.--) (147-18.05) | p. 1220 | <u>Arrêté</u> |
| 9) Commission du développement durable – Séance du 31 mai 2018
Rapporteur : Mme Martine CASUTT
Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique – Crédit d'investissement (Fr. 220'000.--) (143-18.05) | p. 1222 | <u>Arrêté</u> |
| 10) Commission des finances et du logement – Séance du 4 juin 2018 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT | | |
| a) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (146-18.05) | p. 1223 | <u>Arrêté</u> |
| b) Examen et approbation des comptes 2017 de l'Association des EMS de Lancy | p. 1224 | <u>Vote</u> |
| c) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (145-18.05) | p. 1225 | <u>Arrêté</u> |
| d) Examen et approbation du rapport d'activité 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (144-18.05) | p. 1226 | <u>Arrêté</u> |
| 11) Commission sociale - Séance du 8 mai 2018 -
Rapporteur : M. Armando COUTO | | |
| a) Election du-de la vice-Président-e | p. 1227 | <u>Information</u> |
| b) Présentation du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL) | p. 1227 | <u>Information</u> |
| c) Rapport de M. Thierno BARRY, représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventure du Petit-Lancy | p. 1229 | <u>Information</u> |
| d) Présentation du PIC (Plan d'intégration communal) | p. 1229 | <u>Information</u> |
| e) Divers | | |
| 12) Commission des sports - Séance du 22 mai 2018 -
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI | | |
| a) Audition des représentants du Lancy Handball club | p. 1230 | <u>Information</u> |
| b) Présentation du projet de parcours d'activité physique/pédagogique La Chapelle-Les Sciers | p. 1231 | <u>Information</u> |
| c) Divers | | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

- 13) Commission des travaux et constructions – Séance du 28 mai 2018
– Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
Divers
- 14) Commission du développement durable – Séance du 31 mai 2018
Rapporteur : Mme Martine CASUTT
Divers
- 15) Commission des finances et du logement – Séance du 4 juin 2018 –
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT
- a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e **p. 1232** **Information**
 - b) Divers
- 16) Présentation du compte rendu administratif 2017 **p. 1233**
- 17) Propositions individuelles et questions **p. 1233**
- 18) Prestation de serment de M. Aristos MARCOU (PLR), en
remplacement de M. Cédric VINCENT, démissionnaire **p. 1236**
- 19) Questions du public **Annexe**

* * * * *

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal du 14 juin 2018.

Je salue les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale, Madame la secrétaire du Conseil municipal, tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy, les représentantes et représentants de la presse et bien sûr, vous, cher public lancéen.

J'excuse l'absence de M. FRANCIOLI. M. DEROBERT nous rejoindra avec un peu de retard. Nous sommes donc 36, et si un vote qualifié doit avoir lieu, 19 suffrages sont nécessaires à sa validation. *[Mme VILLARRUBIA est également excusée].*

Je voulais vous parler de Voltaire.

L'attachement de Voltaire à la liberté d'expression est illustrée par la très célèbre citation : « je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire ».

J'ai très vite déchanté, cette phrase n'est pas de Voltaire. Peu importe qui en est l'auteur, elle comporte une attitude qui nous concerne tous : la tolérance.

Cet état d'esprit qui désigne la capacité à permettre ce que l'on désapprouve, je l'ai subi en longeant le Rhin et l'Aar à vélo en revenant dernièrement de Bâle. Si d'un côté j'ai emprunté les très belles pistes cyclables dont les Verts font la promotion, j'ai également côtoyé toutes les cinq centrales nucléaires du pays.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Etre tolérant signifie cesser de combattre ce qu'on ne peut pas changer : il suffit de ne pas stigmatiser nos divergences mais de cultiver nos convergences.

Toute liberté implique nécessairement, pour s'exercer complètement, un devoir de tolérance. Alors, soyons d'abord Lancéens et ensuite partisans.

On a souvent tendance à assimiler la tolérance à des notions qui se révèlent différentes.

Evitons l'indifférence, le fait de n'éprouver aucune émotion. Un débat passionné est preuve de tolérance.

Ne soyons pas soumis. Pour qu'il y ait tolérance, il faut qu'il y ait choix délibéré. Après débat, le vote reste l'expression de la décision de notre Conseil : prenons acte et respectons celui-ci. L'indulgence et la permissivité vont plus loin que la tolérance : elles incitent à renoncer. Restons fiers de nos valeurs : les confronter c'est les valoriser.

Enfin, la tolérance est surtout une forme de respect où nous essayons de supporter quelque chose ou quelqu'un indépendamment du jugement que nous lui portons.

Mais trêve de philosophie, redevenons concrets. A la fin de ce Conseil, vous êtes tous cordialement invités au carnotzet. Vous pourrez y déguster des produits confectionnés par les stagiaires du tea-room Le Temps d'un arrêt, lieu d'insertion de Contact Emploi Jeunes situé aux Palettes. Les vins viennent du Bibarium. Ils sont conditionnés en cubitainers par une jeune entreprise dont fait partie mon fils. Les blancs et rouges sont de Stéphane Gros à Dardagny et j'ai personnellement participé à la mise en carton du rosé du domaine de Champvigny à Satigny. Le jus de pomme vient de Lully. Cette verrée vous est offerte par la jeunesse et l'expérience, par l'ancienne et le nouveau, par Nathalie et par moi-même.

Je nous souhaite une excellente quatrième année de législature.

L'assemblée applaudit.

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. HAAS : j'ai deux petites modifications. Vous avez tous trouvé sur vos tables un amendement. Cet amendement concerne le préavis du vote sur Chapelle-Gui au point 8). Je vous demande donc de traiter cet amendement directement après le rapport de commission du point 8).

M. MATHIEU : ce sera fait et cela ne nécessite pas de changement, merci.

M. HAAS : comme cela prendra un peu de temps, j'enlève un point parce qu'au point 13) Commission de l'aménagement, je n'ai pas de divers, on peut supprimer ce point.

M. MATHIEU : nous le supprimons, vous êtes un « Bureau » à vous tout seul, merci.

M. RENEVEY : nous avons une demande, c'est de reporter le point 7) Nomination du caporal Frédéric HEIZ au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers, à une date ultérieure.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

M. MATHIEU : cette demande est acceptée.

Si vous êtes d'accord avec ce nouvel ordre du jour, merci de lever la main.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2018

Mme DEGLI-AGOSTI : je voulais juste faire une petite remarque. A la page 1171, concernant le sujet de l'éco-point au chemin des Verjus. Il est indiqué le no 43 du chemin des Verjus, ce qui est faux, ce devrait être ou le 46 ou le 48 parce que là aussi, j'ai trouvé deux hypothèses. A vérifier.

M. MATHIEU : vous avez raison, moi-même étant au chemin des Verjus, c'est forcément un numéro pair.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. MATHIEU : nous avons deux communications, la première est une lettre qui va être lue par M. le Secrétaire.

M. FLURY : *(lecture lettre de démission de M. Cédric VINCENT)*

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs du Bureau,
Madame la Secrétaire générale,
Madame la Secrétaire du Conseil municipal,*

Par le présent courrier, je vous annonce ma démission du Conseil municipal pour le 14 juin 2018 au terme de la séance du Conseil municipal.

En effet, comme vous le savez, depuis le 1er février 2017, j'ai rejoint le syndicat patronal des Métiers techniques du Bâtiment Genève (MBG) comme Secrétaire général.

Cette fonction est passionnante mais chronophage avec de nombreux comités, assemblées et séances en fin de journée. De plus, de nouvelles responsabilités vont venir se cumuler à cette fonction dans un proche avenir.

Si depuis un an, j'essaye de concilier ma vie professionnelle et mon engagement au sein du Conseil municipal, sans même parler de ma famille, force est de constater que je n'arrive plus à préparer nos commissions et nos séances, ni à suivre les dossiers en cours d'une manière satisfaisante. Je trahirais très certainement la confiance que les électeurs ont mise en moi si je ne faisais qu'acte de présence dans cet hémicycle.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Cette décision a été difficile à prendre, mais je ne pouvais envisager encore 2 ans dans des conditions telles que celles-ci. Je sais de surcroît que me succédera quelqu'un qui a beaucoup d'énergie et de volonté.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous présente mes plus cordiales salutations.

Cédric Vincent

M. MATHIEU : nous avons reçu hier deux courriers d'habitants de Chapelle-Gui. Vu que ce sujet est traité au point 8), on a décidé de vous en faire un court résumé, parce qu'une lettre fait 14 pages avec ses explications et l'autre 22, donc cela aurait été un peu long de vous les lire en entier. Tous les membres du Bureau ont reçu ces lettres, donc chaque conseiller ou conseillère municipale qui veut les consulter peut demander à son groupe ou à son représentant au Bureau pour les consulter. Il s'agit d'un citoyen à titre individuel et d'une association de citoyens qui se plaignent de la procédure de la mise à l'enquête à Chapelle-Gui et qui estiment que la concertation n'a pas eu lieu. Il y a eu des informations de la part de l'Etat, mais la concertation a été très légère. En outre, il y a des griefs sur le plan localisé de quartier lui-même, des immeubles qui font de l'ombre, et plusieurs autres griefs que je vous laisserai découvrir si vous le souhaitez.

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. RENEVEY : concernant la Fête des écoles, vous avez reçu les documents qui la concernent. J'aimerais juste attirer votre attention, pour celles et ceux qui ont l'habitude d'aller aux Promotions aux mêmes heures et mêmes endroits, car il y a eu quelques petits changements en concertation avec les directeurs d'école et les associations correspondantes. Faites attention, les horaires et les endroits de départ des cortèges ont été quelque peu modifiés cette année.

M. LORENZINI : vous avez reçu sur vos tables quelques flyers qui illustrent la richesse de la programmation culturelle d'ici cet été, avec une exposition à la Ferme de la Chapelle qui a démarré ce week-end, la Fête de la musique qui aura lieu le 22 juin à Marignac avec deux scènes, une scène sous tente dans le parc Marignac, ainsi que la salle de spectacle de l'Institut international de Lancy. Un spectacle aura lieu le samedi 30 juin dans le cadre de la programmation prévue à la Dépendance « Autour de Frida », il y a d'ailleurs deux dates : un spectacle et un atelier ; et la deuxième édition les 6 et 7 juillet du Festival Lancy Tennessee au parc Navazza que je vous invite à rejoindre à cette occasion.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018**6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

a) Avenue du Petit-Lancy sud – Réfection de la chaussée et des collecteurs – Crédit d'étude (Fr. 73'000.--) (151-18.06)

M. LORENZINI : il s'agit d'un crédit d'étude qui comporte tant des réflexions au niveau des collecteurs que la réfection de la chaussée et le réaménagement d'un tronçon qui est en très mauvais état et pour lequel on doit aussi mener quelques réfections de modulation de trafic puisque c'est un tronçon qui est situé juste devant un des accès de l'école du Petit-Lancy, travaux qui doivent prendre en compte notamment la présence sur ce tronçon de Foyer Handicap et de Clair-Bois, ce sont deux institutions qui ont des besoins particuliers en termes d'accessibilité, de hauteur de trottoir, etc.

M. MATHIEU : je mets au vote l'entrée en matière de ce crédit d'étude.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. SIDLER : concernant cet objet, j'ai vu dans les procès-verbaux des législatures précédentes qu'il avait été fait mention d'un plan de circulation pour le plateau du Petit-Lancy auquel il est fait référence, notamment, lorsqu'on a des aménagements de collecteurs, en ce qui concerne les travaux de réaménagement de surface, comme l'a dit M. LORENZINI. J'ai eu confirmation qu'à l'époque pour ce tronçon-là, dans ce plan de circulation, il était prévu une zone 20, donc une zone de rencontre, et non une zone 30, alors que l'exposé des motifs nous propose une zone 30 exclusivement. J'aimerais savoir si la chose est déjà tranchée ou si l'on peut aller en commission pour discuter de cette variante zone 20 ou zone 30.

M. MATHIEU : sauf si M. LORENZINI a quelque chose de plus important à dire, l'intention du Bureau était de le renvoyer à la Commission des travaux où vous pourrez en discuter librement.

M. LORENZINI : en effet, je vous en parlerai plus longuement, mais il y a eu une demande pour faire une zone 20, c'était bien ce qui était prévu au niveau du schéma de réorganisation du quartier. La DGT y est opposée, vous savez que la place a été mise en zone 20 uniquement sur l'autre côté ; de ce côté-là, il y a eu un refus d'entrer en matière pour la zone 20. Donc, on doit maintenant faire en sorte de réussir à apaiser ce trafic en zone 30 et des propositions dans ce sens vous seront présentées ; c'est justement l'objet de cette étude, mais on pourra en parler plus longuement en commission.

Le renvoi à la Commission des travaux et constructions est accepté à l'unanimité.

b) Cession gratuite à la Ville de Lancy par la coopérative du Grand-Puits des parcelles 24, 1385, 2041, 4917, 4918, 4919, 4920 et 4921 de Lancy aux chemins Daniel-Illy et des Tattes-Brûlées (152-18.06)

M. BONFANTI : le Conseil municipal, en 2008, avait préavisé favorablement le PLQ 29746 chemin des Tattes-Brûlées. Ce PLQ prévoyait la cession gratuite à la Ville de Lancy de plusieurs parcelles pour y aménager un parc et une zone de rencontre. Il s'agit des parcelles 24, 1385, 2041, 4917, 4918, 4919, 4920 et 4921 qui nous appartiennent. Ces parcelles devront être incorporées au domaine public communal par la suite.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Il y a une autre problématique avec les parcelles 4917 et 4918 qui sont situées au 10, chemin des Tattes-Brûlées ; pour l'instant elles ne peuvent pas être incorporées au domaine public communal car il y a encore une habitation et une personne qui y habite. L'occupant de cette habitation bénéficie d'un droit d'y loger jusqu'à son décès. Lorsqu'il décèdera, ces parcelles seront rendues au domaine public communal. Il n'est donc pas légalement possible d'affecter au domaine public communal des parcelles sur lesquelles se situe un bâtiment d'habitation, mais le Conseil municipal est compétent pour accepter une cession au domaine privé communal. C'est ce que l'on vous demande. Comme je vous l'ai dit, à terme, ces deux parcelles seront transférées du domaine privé communal au domaine public communal et le Conseil administratif vous propose d'accepter cette délibération.

M. MATHIEU : sur le siège ?

M. BONFANTI : si possible.

M. MATHIEU : on va d'abord voter l'entrée en matière et on verra après si on le renvoie ou si on le vote sur le siège.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention.

M. MATHIEU : on va passer au vote pour savoir si nous le votons sur le siège. Ceci est un vote à majorité qualifiée vu que c'est une cession et du territoire, donc je participe au vote et il faudra 19 personnes pour que cette cession gratuite puisse avoir lieu.

Je mets au vote la proposition pour le vote sur le siège.

Vote accepté par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. MATHIEU : maintenant, nous allons voter sur le siège cette cession gratuite à la Ville de Lancy et son incorporation au patrimoine financier de la commune. C'est cela ?

M. BONFANTI : une partie oui et une partie non, il y a deux parcelles qui sont sur le domaine privé communal et les autres sont sur le domaine public communal.

M. MATHIEU : je mets au vote l'arrêté.

Vu le plan localisé de quartier N° 29'476 chemin des Tattes-Brûlées / chemin Daniel-Ihly,

Considérant que ledit plan localisé de quartier prévoit la cession à la Ville de Lancy de plusieurs parcelles, notamment en vue de l'aménagement d'un parc et d'une zone de rencontre,

Attendu que, parmi celles-ci, figurent les parcelles 4917 et 4918, 10, chemin des Tattes-Brûlées, qu'elles comportent un logement et que de ce fait, elles ne peuvent actuellement pas être affectées au domaine public et doivent être incorporées au domaine privé communal,

Vu que le Conseil municipal est compétent pour accepter des cessions au domaine privé communal,

Vu le projet d'acte de Me Chantal BINDER-RAETZ, notaire,

Vu l'article 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018*Le Conseil municipal***DECIDE**à l'unanimité, soit par *oui / non / abstention*

1. *d'accepter la cession gratuite à la Ville de Lancy, par la Coopérative du Grand-Puits, des parcelles 24, 1385, 2041, 4919, 4920 et 4921 de Lancy, d'une surface respective de 81, 98, 153, 257, 146 et 64 m2, situées chemin Daniel-Ihly / chemin des Tattes-Brûlées, et leur incorporation au domaine public communal ;*
2. *d'accepter la cession gratuite à la Ville de Lancy, par la Coopérative du Grand-Puits, des parcelles 4917, d'une surface de 669 m2, et 4918, d'une surface de 1'064 m2, situées 10, chemin des Tattes-Brûlées, et leur incorporation au domaine privé communal ;*
3. *d'accepter, en temps opportun, le transfert des parcelles 4917 et 4918 du domaine privé communal au domaine public communal ;*
4. *vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter l'exonération des émoluments et des droits d'enregistrement du Registre Foncier ;*
5. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes relatifs à cette opération.*

L'arrêté 152-18.06 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.**c) Fondation des Evaux – Cautionnement d'un emprunt pour le crédit pour la démolition/reconstruction du restaurant et de la salle polyvalente (153-18.06)**

=====

M. RENEVEY : il s'agit d'un petit serpent de mer puisque cela fait quelques années maintenant que le restaurant actuel n'est plus en fonction. Il a fallu d'abord trouver une solution pour un projet de restaurant qui tienne la route au niveau des cinq communes. Il a fallu ensuite réfléchir au financement. La demande d'autorisation a été faite, elle a été acceptée. On est aujourd'hui sur le projet de réalisation de ce restaurant. Il s'agit d'une démolition-reconstruction du restaurant actuel, pour supprimer la buvette qui est aujourd'hui une buvette à l'extérieur et provisoire. Il est prévu que le projet soit financé par la Fondation des Evaux, mais en bénéficiant d'un cautionnement des cinq communes et il faut évidemment que ces cinq communes acceptent toutes le cautionnement pour que ce dernier entre en force.

J'aimerais ajouter encore qu'il est prévu tout d'abord une séance à la Commission des sports avec les cinq communes partenaires pour la présentation du projet proprement dit et dans un deuxième temps, la proposition est faite de le passer à la Commission des finances pour discuter de la problématique du cautionnement en tant que tel.

M. MATHIEU : je mets au vote l'entrée en matière du cautionnement du restaurant de la Fondation des Evaux.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 33 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des sports, puis à la Commission des finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

- d) Cession à MM. Olivier et Alex TAVEL de droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 1387, 1755 et 2176 de Lancy – Périmètre de Surville (Fr. 583'050.— ou Fr. 641'355.--) (154-18.06)

- e) Cession à la Société genevoise d'investissements fonciers SA (SGIF SA) de droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant des parcelles 728, 1604, 1755 et 2176 de Lancy – Périmètre de Surville (Fr. 626'289.—ou Fr. 688'918.--) (155-18.06)

M. MATHIEU : pour les deux points qui viennent, nous allons avoir deux votes, mais une seule explication car ce sont deux points qui se ressemblent beaucoup.

M. BONFANTI : comme vous le savez, le PLQ 29885, concernant le périmètre de Surville, a été accepté par le Conseil d'Etat en juin 2014 et est entré en force. Les propriétaires des parcelles souhaitent acheter à la Ville de Lancy les droits à bâtir complémentaires à ceux dont ils disposent déjà afin de construire un immeuble d'habitation. La Ville de Lancy céderait donc à MM. TAVEL les droits à bâtir des parcelles 1387, 2176 et 1755. Le Conseil municipal doit ainsi se prononcer sur la cession par la Ville de Lancy à MM. TAVEL d'une surface de 845 m2 brute de plancher, décomposée en trois surfaces, il s'agit d'un montant de Fr. 583'050.— qui pourrait être augmenté de 10%, c'est-à-dire à Fr. 641'355.— si l'autorisation de construire qui sera délivrée comprend l'octroi de bonus THPE lié à une construction dite Très haut standard énergétique.

Il convient également de préciser que MM. TAVEL s'engagent à donner la priorité aux Lancéens pour la location de la moitié des appartements qu'ils envisagent de réaliser.

Pour le deuxième point, il s'agit d'autres propriétaires qui souhaitent aussi acheter des droits à bâtir complémentaires à ceux dont ils disposent sur le terrain afin de construire un immeuble. Il s'agit de la Société genevoise d'investissement foncier SA. Il s'agit des parcelles 728, 1604, 1755 et 2176. Là aussi le Conseil municipal doit se prononcer sur la cession par la Ville de Lancy à la SGIF d'une surface de 908 m2, décomposée en trois surfaces. Les montants sont de Fr. 626'289.— qui pourrait être augmenté de 10% si le THPE est accepté, soit Fr. 688'918.—. Il convient de préciser que la SGIF s'engage aussi à donner la priorité aux Lancéens pour la location de la moitié des appartements qu'ils envisagent de réaliser. Le Conseil administratif vous propose d'accepter.

M. MATHIEU : nous allons passer à l'entrée en matière point par point en deux fois.

L'entrée en matière de l'arrêté 154-18.06 est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

L'entrée en matière de l'arrêté 155-18.06 est acceptée par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. MATHIEU : le Bureau a été sollicité pour voter cela sur le siège, autrement ce sera renvoyé en Commission de l'aménagement.

M. REICHENBACH : le groupe MCG propose de renvoyer ces deux points en Commission de l'aménagement du territoire pour réellement voir tout ce qui concerne ces droits à bâtir et les différents montants avec des explications un peu plus complètes, plutôt que d'avoir une explication en moins de trois minutes et l'accepter sans connaître réellement le sujet.

M. AESCHBACHER : le groupe PLR propose de voter sur le siège. On a eu une discussion au sein du Bureau. Je pense que le fait de renvoyer cela à une commission quelconque ne nous amènera pas plus d'information que le document qui a été envoyé à l'ensemble des membres

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

de ce Conseil, et les explications ont été données. Donc je pense que ce serait faire une commission pour rien. Nous vous invitons à suivre la position du Bureau.

Mme CASUTT : pour ajouter sur le renvoi en commission qui n'est pas utile, je pense que ce sujet a été assez souvent amené en discussion quand on a parlé de la parcelle Aubert, parce qu'en fait la parcelle Aubert a été achetée en diminution de ces droits à bâtir, ce n'est pas quelque chose de nouveau, c'est quelque chose qui a été suffisamment discuté. Je suis aussi pour le vote sur le siège.

M. MATHIEU : je vais procéder au vote sur le siège. Si le vote sur le siège est refusé on revotera pour la Commission de l'aménagement, si le vote sur le siège est accepté nous poursuivrons notre ordre du jour.

Qui est en faveur de la cession à la Société genevoise d'investissement foncier SA des droits à bâtir du périmètre de Surville veuillez bien lever la main.

Vu le plan localisé de quartier 29'885 intitulé « Parc Surville – Route de Chancy – Chemin de Surville – Chemin des Erables » adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2015,

Vu que ce plan localisé de quartier prévoit la construction de 20 immeubles dans le périmètre,

Attendu que la Société genevoise d'investissements fonciers SA – SGIF SA (ci-après SGIF SA), propriétaire de la parcelle 540, envisage de réaliser sur sa parcelle l'immeuble N° 15 prévu dans le plan localisé de quartier susvisé,

Vu que pour réaliser cet immeuble, elle ne dispose pas des droits à bâtir en suffisance et qu'il lui est nécessaire d'en acquérir,

Attendu que dans les parcelles 1387, 1755 et 2176 dont elle est propriétaire, la Ville de Lancy dispose de droits à bâtir excédentaires dont elle n'a pas l'usage,

Vu l'exposé des motifs,

Vu le projet de convention de cession de droits à bâtir établi par Maître Laurent BRECHBUHL, notaire,

Vu les articles 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'accepter la cession, par la Ville de Lancy, à SGIF SA, de 908 m² de surface brute de plancher (SBP), décomposée de la façon suivante :
 - 91 m² SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 728, dépendance de la parcelle 1604
 - 618 m² SBP à soustraire de la parcelle 1604
 - 96 m² SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 1755, dépendance des parcelles 750, 1387 et 2176
 - 103 m² SBP à soustraire de la parcelle 2176

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

2. de fixer le prix de cette cession à Fr. 626'289.-, étant précisé que ce prix pourrait passer à Fr. 688'918.- si l'autorisation de construire comprend l'octroi du bonus THPE de 10% de SBP supplémentaire, lié à une construction de très haut standard énergétique ;
3. de comptabiliser cette recette au compte des investissements, rubrique 34120.63500, puis de la porter au crédit du bilan, dans le patrimoine administratif, en diminution des dépenses d'acquisition de la parcelle 1652 ;
4. d'accepter la constitution, au profit de la parcelle 540 de Lancy, propriété de GIFT SA, à charge de la parcelle 1604, des droits de la Ville de Lancy dans les parcelles 728, 750, 2176 et 1755, d'une servitude de restriction aux droits de bâtir sur les parcelles 1604, 1755 et 2176, correspondant aux SBP faisant l'objet de la présente cession ;
5. de demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tout acte relatif à cette opération.

Arrivée de M. Dérobert

Par 26 oui, 8 non et 1 abstention, le vote sur le siège pour la cession à la Société genevoise d'investissement foncier est validé.

Nous allons voter sur le siège également la cession à MM. TAVEL des droits à bâtir de la Ville de Lancy provenant du périmètre de Surville, qui est en faveur de cette cession lève la main.

Vu le plan localisé de quartier 29'885 intitulé « Parc Surville – Route de Chancy – Chemin de Surville – Chemin des Erables » adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2015,

Vu que ce plan localisé de quartier prévoit la construction de 20 immeubles dans le périmètre,

Attendu que Messieurs Olivier et Alec TAVEL, copropriétaires pour moitié de la parcelle 1782, envisage de réaliser sur leur parcelle l'immeuble N° 13 prévu dans le plan localisé de quartier susvisé,

Vu que pour réaliser cet immeuble, ils ne disposent pas des droits à bâtir en suffisance et qu'il leur est nécessaire d'en acquérir,

Attendu que dans ses parcelles 1387, 1755 et 2176, la Ville de Lancy dispose de droits à bâtir excédentaires dont elle n'a pas l'usage,

Vu l'exposé des motifs,

Vu le projet de convention de cession de droits à bâtir établi par Maître Laurent BRECHBUHL, notaire,

Vu les articles 30, al. 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

6. *d'accepter la cession, par la Ville de Lancy, à Messieurs Olivier et Alec TAVEL, de 845 m2 de surface brute de plancher (SBP), décomposée de la façon suivante :*
 - 88 m2 SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 1387
 - 69 m2 SBP à soustraire des droits de la Ville de Lancy dans la parcelle 1755, dépendance des parcelles 750, 1387 et 2176
 - 688 m2 SBP à soustraire de la parcelle 2176.
7. *de fixer le prix de cette cession à Fr. 583'050.-, étant précisé que ce prix pourrait passer à Fr. 641'355.- si l'autorisation de construire comprend l'octroi du bonus THPE de 10% de SBP supplémentaire, lié à une construction de très haut standard énergétique ;*
8. *de comptabiliser cette recette au compte des investissements, rubrique 3420.63500, puis de la porter au crédit du bilan, dans le patrimoine administratif, en diminution des dépenses d'acquisition de la parcelle 1652 ;*
9. *d'accepter la constitution, au profit de la parcelle 1782 de Lancy, propriété de Messieurs Olivier et Alec TAVEL, à charge des parcelles 1387, 2176 et 750, soit les droits en dépendance que la Ville de Lancy détient dans la parcelle 1755, d'une servitude de restriction aux droits de bâtir sur les parcelles 1387, 1755 et 2176, correspondant aux SBP faisant l'objet de la présente cession ;*
10. *de demander au Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de tout acte relatif à cette opération.*

Par 27 oui, 8 non, 0 abstention, la cession des droits à bâtir à MM. TAVEL est acceptée.

7) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 23 mai 2018 – Rapporteur : M. Christian HAAS

Préavis au projet de plan localisé de quartier 29884-533 Chapelle-Gui (150-18.05)

=====

M. HAAS présente le sujet : C'est M. AUBERT, qui est chargé de faire cette présentation, qui a été annexée au procès-verbal de la séance et à laquelle je me rapporte pour le détail.

En résumé, M. AUBERT a d'abord fait un rappel du contexte de ce PLQ. Le périmètre concerné est proche de l'interface CEVA et d'autres projets importants sont prévus autour de ce secteur, comme le projet du Trèfle-blanc.

C'est le Léman Express qui a dynamisé ce secteur et provoqué sa densification.

En quelques chiffres, ce PLQ a un indice d'utilisation du sol de 1,8, soit une densité intermédiaire, il est prévu environ 600 logements, soit 1200 habitants, ainsi que 4000 m2 d'activités et commerces au niveau des rez-de-chaussée.

Un rappel du processus est ensuite fait, qui a démarré en 2005 pour aboutir à la mise à l'enquête publique en 2017.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Concernant l'évolution du PLQ entre 2014 et aujourd'hui, M. AUBERT rappelle les différentes étapes. Il indique ensuite les points forts du projet de règlement qui accompagne le PLQ, avec notamment le fait de permettre une arborisation généreuse en pleine terre, le fait d'opter pour un garage unique, et de garantir une pente maximum de 6% à la promenade.

Il passe ensuite en revue les observations de l'enquête publique et on y relève notamment la problématique du parking et de ses accès.

Au niveau du débat avec les commissaires, les aspects suivants sont surtout évoqués :

La nature et la qualité du processus de concertation, les accès et la capacité du parking, sa gestion en tant que P+R. et les orientations des constructeurs. A ce chapitre, M. AUBERT indique encore que si une partie du périmètre est bien pilotée par des promoteurs, une autre l'est par des coopératives, avec un processus participatif et qui fera l'objet d'un concours d'architecture.

Enfin, avant de passer au vote, plusieurs commissaires s'expriment sur la forme de ce PLQ, sur la qualité des espaces verts, sur la volonté de construire des barres plutôt que de chercher de nouvelles formes urbanistiques et enfin sur la portée du préavis sur les décisions cantonales.

Au vote, l'arrêté est refusé par 3 non et 6 abstentions.

M. MATHIEU : il s'agit d'un arrêté, donc je vais ouvrir le débat. Nous avons été saisis d'un projet d'amendement. Je propose que M. HAAS nous présente le projet d'amendement et après tout le Conseil municipal pourra débattre.

M. HAAS : Mesdames, Messieurs – certains disent chers camarades, mais dans l'esprit de ce soir on va dire bien chers tous – l'idée de cette proposition d'amendement est un peu particulière mais j'assume l'identité PDC, elle est celle d'un compromis.

Je vous dis cela en préambule, parce qu'à l'issue de la commission on a eu très clairement un état d'esprit et une humeur générale en commission qui était « marre des barres, pourquoi on ne construit pas autre chose, etc. ». Il y a eu sur le fond une unanimité qui d'ailleurs s'est traduite par le vote final sur ce PLQ.

Pourquoi je vous parle d'un compromis avec cette proposition d'amendement ? C'est parce qu'on s'est aussi posé la question, non seulement en commission entre nous – il y a eu des échanges tant avec le Conseil administratif qu'avec les représentants du service de l'urbanisme – sur finalement, en cas de préavis favorable ou défavorable, quelle serait la véritable conséquence sur les ressentis de l'Etat. Nous, au niveau du groupe - et cela a été dit par d'autres au moment de la commission, c'est pour cela que je m'arrête un peu là-dessus - on s'est dit que finalement avoir un préavis favorable, mais par contre amender ce préavis favorable avec non pas juste des remarques mais des exigences. C'est bien pour cela qu'elles sont libellées sous cette forme, trois exigences que vous avez trouvées dans l'amendement qui vous est proposé, et l'idée est de dire que si ces exigences ne sont pas prises en compte par le Conseil d'Etat, on demanderait au Conseil administratif de combattre le PLQ par voie judiciaire.

L'idée est un peu stratégique, c'est vraiment de se dire qu'au-delà de la nature du préavis, c'est d'abord une exigence forte sur ces trois points et de voir ensuite quelle est la réaction de l'Etat par rapport à cette attitude.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Juste brièvement sur les trois propositions. Les zones de pleine terre : dans un quartier aussi dense et avec ces formes, parce que dans le projet qui a été présenté il y a une surface de parking grande en raison du P+R qui est prévu. Comme à proximité, on aura à terme un P+R au Trèfle-Blanc, l'idée est de dire qu'on garde le parking pour les habitants et sous la surface qui est gagnée on peut vraiment, parce que techniquement ce n'était pas possible d'avoir de la pleine terre avec une surface entière de parking en-dessous de ce PLQ, avoir des zones de pleine terre où l'on peut proposer une arborisation et des aménagements paysagers de qualité.

La deuxième : la trémie d'accès au parking sur la route de la Chapelle doit être déplacée en conséquence, parce que telle qu'elle est prévue dans le PLQ elle pose toute sorte de problèmes d'accès et de circulation.

La troisième exigence : elle est plus anecdotique, mais le paradoxe c'est que dans ce PLQ, et je crois que cela ne s'est quasiment jamais vu, il y a une recommandation, il y a des codes couleur qui sont prévus pour le bâti. Or, par définition, s'il y a un concours d'architectes, la moindre des choses est de laisser une part de liberté et d'artistique avec un choix de couleurs libre à celui qui réalisera les immeubles. Pour nous, ce code couleur est une aberration et on va exiger qu'il disparaisse.

L'idée qui vous est proposée ce soir, je l'ai énoncée maintenant et pour ma part, vous l'aurez compris, et le groupe PDC soutient cette proposition.

M. AESCHBACHER : Le parti libéral radical tient à rappeler ce soir que le Plan directeur cantonal, dans sa nouvelle version, prévoit près de 135'000 nouveaux habitants à Genève, soit une augmentation de plus de 25 % et ceci d'ici 2040.

Ce même plan directeur planifie la création de 48'500 logements dans des quartiers de villa, soit déjà déclassés soit visés par des déclassements.

Pour notre commune, ils estiment que le nombre d'habitants augmentera entre 8'000 et 12'000 personnes pour arriver à une population de 40'000 habitants sans déclassé supplémentaire. En cas de déclassement de la 5^{ème} zone, soit la zone villa, ce chiffre atteindrait allégrement les 50'000 habitants.

A Lancy, la zone de développement couvre déjà quasiment la moitié de notre territoire représentant 47 % de la surface totale, alors que la zone villa plus que 18 %.

Au 31 décembre 2017, notre commune comptait 32'045 habitants soit une densité de 6'713 habitants au km². Par comparaison la ville de Londres compte 5'285 habitants/km² et Munich 4'300 habitants/km².

Lancy, ayant depuis très longtemps accepté une densification de son territoire, il est temps que d'autres montrent l'exemple.

Ce soir, nous sommes appelés à accepter ou refuser un PLQ sur une ancienne zone villa que notre commune avait refusé de déclasser le 31 janvier 2002 par 18 non, 14 oui et 1 abstention.

Alors même que le peuple genevois, dans sa grande majorité, a donné, le week-end dernier, un signal fort pour la construction de plus de 12 000 logements dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets, quartier situé à un jet de pierre de la Chapelle, nous estimons, que la réalisation de ce vaste projet doit désormais modérer la volonté de nos élus de sur-urbaniser

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

les zones de développement comme celle que nous traitons ce soir. Et surtout faire en sorte de ne plus sacrifier à l'avenir quelles que surfaces que ce soit situées en zone villa.

C'est pourquoi, ce soir le groupe PLR, souhaitant envoyer un message politique fort au Canton, refusera ce PLQ, ceci par ailleurs dans la suite logique de ce qu'avait fait en 2002 les élus radicaux et libéraux au sein de ce Conseil.

Cependant, nous soutiendrons les amendements proposés ce soir au cas où ce Conseil ne suivrait pas la voix de la sagesse proposée ce soir par le PLR.

M. CLEMENCE : pour le parti Socialiste, il est important de soutenir ce projet pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'effectivement il est important de construire du logement pour les Genevoises et les Genevois, en particulier les Lancéens.

La deuxième raison est que ce projet est à proximité immédiate d'un nœud de transports publics très important et que l'on considère que pour des questions de mobilité assez évidentes, il est important de construire à proximité de ces lieux de transports publics.

Nous soutiendrons les amendements du PDC qui nous paraissent complètement dotés de sens, les trois d'ailleurs : la pleine terre, la trémie d'accès et les couleurs de façades. Et il est important de vous rappeler que nous avons eu un débat, nous l'avons déjà eu plusieurs fois au sein de cet hémicycle et en Commission de l'aménagement, sur le fait qu'il est important de construire sur les zones de développement plutôt que de déclasser de nouvelles zones de villas. On en a débattu également dans le cadre du Plan directeur communal.

Concernant la participation, j'ai participé à deux des trois ateliers participation, étant président à la Commission de l'aménagement à l'époque sur ce projet et je peux affirmer qu'il y a eu une vraie écoute, une vraie évolution de ce projet avec l'avis des citoyens. On notera qu'effectivement le troisième atelier a été quelque peu boycotté par certains des propriétaires, mais il n'empêche que le projet a suivi une vraie évolution au fur et à mesure des ateliers, donc je pense que c'est une démarche qu'on doit tout à fait soutenir.

M. FONTAINE : malgré la bonne idée du PDC, on ne va pas soutenir les amendements du PDC même s'ils sont de bon aloi, vu qu'on est de toute façon contre ce plan localisé de quartier.

Comme je l'ai dit en commission, on n'est pas contre le plan localisé de quartier sur le fond, mais on est contre la construction de barres, on n'est pas d'accord de recréer le Petit-Lancy dans ce quartier, des immeubles-barres de 8 étages à cet endroit, malgré que ce soit proche d'une gare. A un moment donné, la ville doit arrêter de grandir, on peut abaisser ces immeubles et cela ira tout à fait aussi bien pour loger des gens. D'autant plus qu'on a le PAV à 100 mètres de là où l'on a prévu de construire des tours. Donc construisons des tours dans ce fameux PAV, mettons de l'énergie dans le PAV et lâchons un peu la pression sur cette zone.

Comme l'a dit le PLR, dans les commissions on a tous été effaré de voir ce type d'images. Aujourd'hui en séance plénière, les avis ont un peu changé et je vous rappellerai les paroles de M. AUBERT, représentant de l'Etat, qui nous a dit que de toute façon des barres comme cela, pour les promoteurs, c'était du business et s'ils ne construisaient pas ces barres, ils ne pourraient pas faire ces immeubles, par rapport à la valeur du terrain. S'il y a des promoteurs qui ont engagé leur argent pour faire du business, c'est leur problème et non celui de la commune.

Pour le MCG, nous ne soutiendrons pas ce plan localisé de quartier tant qu'on nous proposera ce type de projets.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

J'aimerais ajouter que nous avons trois députés de trois couleurs différentes au Grand Conseil, M. FLURY ici présent, M. FLOREY qui n'est plus là UDC, M. LANCE qui a occupé cette place de longues années. M. AESCHBACHER me dit qu'il y en a un quatrième, Mme KAMPFEN. Je pense que, avec 4 députés de notre commune au Grand Conseil, on peut influencer un peu M. HODGERS pour qu'il mette toute son énergie à construire le PAV et qu'il lâche un peu la pression sur la commune de Lancy. On a construit partout, cela fait 10 ans que l'on construit partout dans cette commune. Stop ! A un moment donné, arrêtons ! Donc, je demande à M. BONFANTI, ici présent, de travailler au corps son conseiller d'Etat et de lui dire que maintenant cela suffit. Si politiquement on doit construire, d'accord, mais arrêtez d'essayer de nous faire les Avanchets à Lancy, à deux pas de la campagne. Cela suffit ces immeubles de 8 étages. Donc, nous voterons contre, comme le PLR.

M. SIDLER : si on n'est pas opposé à développer des parties de notre territoire, notamment en lien avec les transports publics qui sont en train de se construire, l'image qui nous est proposée là n'a pas du tout séduit le groupe des Verts. On se pose de sérieuses questions, comme l'a fait remarquer M. FONTAINE, sur la qualité urbanistique de notre commune à terme si on continue comme cela. On croyait qu'on avait appris les erreurs du passé, on pensait que les choses avaient évolué, mais là on est un peu effaré de voir que l'on nous propose quelque chose de très horizontal, très vertical, les espaces publics sont sur différents niveaux mais pas forcément très accessibles. Pour cela, on n'est pas très chaud, même si l'on constate qu'effectivement grâce au travail des services communaux, le PLQ a évolué quand même un peu.

En ce qui concerne la concertation, là aussi en commission on nous a expliqué, on a même reçu un courrier qui montrait toutes les doléances qui avaient été soulevées et un exercice technico-juridique de l'Office de l'urbanisme pour fermer tout. Pour nous, ce n'est vraiment pas ce qu'on appelle la concertation et on veut renvoyer la copie à M. HODGERS, en espérant que M. BONFANTI la transmettra avec tout le poids notamment du groupe des Verts pour expliquer qu'on aimerait quelque chose d'autre pour la commune.

Finalement, je remarque quand même que, dans la façon dont on travaille au niveau de la commission, vu qu'on voit qu'il y a un problème de concertation, on a auditionné l'Office de l'urbanisme, mais à aucun moment on n'a pensé à auditionner les opposants, ils doivent le faire par courrier aujourd'hui, qui ne sera pas lu, vous l'aurez compris, mais il me semble que c'était important de voir pourquoi au terme d'une concertation, semble-t-il par certains observateurs, satisfaisante, ils ne sont toujours pas satisfaits. On a vu dans le PLQ Daniel-Ilhy que des personnes avaient pu négocier pour rester jusqu'à leur décès sur place. Ce sont aussi des habitants de la commune, il faut aussi voir qu'on a actuellement des citoyens qu'il faut prendre en considération dans l'évolution de la commune.

Par rapport aux amendements du PDC, on les soutient tous, mais plutôt pour motiver notre refus du PLQ parce qu'on n'est pas dupe, on sait bien qu'une fois le PLQ accepté, ce sera marqué préavis favorable de la commune et les amendements qu'on a votés, ils vont s'asseoir dessus. Prenons ces arguments pour motiver notre refus.

M. RAY : quand on a reçu cette image de PLQ, j'ai tapé quelques mots sur Internet comme masterplans, PLQ en Suède et on voit que, ailleurs, on peut développer l'urbanisme autrement qu'avec des grandes barres. En discutant hier soir avec un ami qui visite les prisons, il me disait que Champ-Dollon est surpeuplé. Je me suis souvenu d'un article en 2015 qui disait que les prisons suédoises se vident. On me dit que le congé maternité/paternité en Suisse ce n'est pas possible, pourtant en Suède c'est possible.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Je pense qu'il y a plein de choses qui sont possibles. Si c'est possible ailleurs, c'est possible chez nous et c'est possible de faire un urbanisme différent que celui-là et moi je suis contre ce type de PLQ.

M. CLEMENCE : je vous rappellerai quand même, pour revenir sur la partie concertation – j'ai la chance d'être un observateur privilégié du processus - qu'il y avait quand même une trentaine de personnes dans ces deux ateliers qui ont participé et là on a 4 ou 5 propriétaires qui écrivent qu'ils ne sont pas contents. Mais bien sûr que, eux, vont dire qu'ils ne sont pas contents et qu'ils n'ont pas été concertés parce qu'ils cherchent à défendre la chose. On n'a jamais vu non plus que ce PLQ demandait d'exproprier les gens et de le faire la semaine prochaine. Ils peuvent rester propriétaires chez eux, ils peuvent faire leur vie chez eux et à leur décès on verra si on peut construire, ou alors ils vendent et tout va bien. C'est clair qu'entre quatre personnes qui s'opposent parce qu'elles n'ont pas très bien compris ce que cela implique pour leur terrain et leur maison et la concertation qui a été faite avec une bonne partie des autres propriétaires, je pense qu'il faut quand même remettre les choses dans le contexte.

Ensuite, je rappellerai que sur ce projet il y a quand même des fondations, la Fondation Camille-Martin, la FPLC, il y a aussi des coopératives qui sont prévues. Là, on privera ces fondations et ces coopératives d'un projet pour réaliser des logements d'un mode un peu moderne et qui bénéficient à tous et en particulier aux plus démunis ou aux personnes qui n'ont pas les moyens de devenir propriétaires en PPE.

Sur ce type de projet, je rejoins ce qui a été dit, sur la partie urbanisme qui n'est pas idéale, c'est clair que l'on peut faire mieux. Il n'empêche que le but d'aujourd'hui n'est que de faire un préavis, donc je rejoins vraiment ce qui est proposé par le PDC, c'est de faire un préavis qui stratégiquement serait favorable mais avec des exigences, plutôt que de dire on refuse tout et du coup nos exigences ne seront absolument pas suivies dans tous les cas.

Mme CASUTT : je suis un peu empruntée par rapport à ces réponses qu'on nous a donné jusqu'à présent à l'office de l'urbanisme, c'est toujours « oui mais », en pensant être entendus. C'est vrai qu'on avait un peu un ras-le-bol et beaucoup de monde s'est abstenu en commission alors que nous, on a refusé ce PLQ en disant que peut-être pour une fois si on dit non ils vont nous écouter. Alors, est-ce que c'est mieux « oui mais » ou « non mais », qu'est-ce qui va à la fin se dire au niveau du Conseil d'Etat, est-ce qu'ils vont de toute manière venir nous expliquer qu'on n'a rien compris, comme d'habitude et que c'est eux qui ont raison et qu'ils font tout mieux que tout le monde ?

C'est vrai que ce développement tel qu'il est proposé, il fait peur. Moi, je le trouve assez impressionnant. On sait qu'on doit loger les gens, on sait que c'est mieux de les loger près des transports publics, il y a une gare de trams, il y a un certain nombre de bus qui arrive aussi dans la région. Mais est-ce qu'il y a autant d'urgence ou est-ce qu'on peut quand même demander de revoir la copie et de faire quelque chose qui fasse un peu moins peur ? Je ne sais pas ce qu'il faut faire pour que le Conseil d'Etat nous entende et entende la commune. Est-ce qu'il faudrait rajouter un quatrième point en disant qu'on aimerait plutôt des petits îlots que des barres ? Je ne sais pas de quelle manière on peut être entendu du Conseil d'Etat.

Bien sûr, je vais soutenir ce que l'on propose parce que c'est important de le mettre d'une manière ou d'une autre, que ce soit « oui mais » ou « non mais », c'est bien de replacer les exigences de la commune et qu'il les entende encore une fois. Je vais encore réfléchir pour savoir ce que je vote.

M. HAAS : cela me paraît important d'être factuel sur trois choses. Je vais être très honnête parce qu'en commission et si l'on relit le procès-verbal, je ne vais pas changer d'avis, cela ne

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

me plaît pas en tant que tel comme forme, sauf que - et c'est pour cela que je l'ai dit dans ma présentation des amendements - on s'est posé la question en commission de savoir si face au ras-le-bol des barres, etc. là on est quand même face à un PLQ dont le processus remonte à 2005, donc on ne le découvre pas aujourd'hui. En même temps, pour moi stratégiquement, quand on sait que quelque part le Conseil d'Etat peut s'asseoir sur notre décision, mais je rappelle que le dernier point d'amendement, c'est de dire que si nos exigences ne sont pas prises en compte, nous demanderons formellement au Conseil administratif de combattre par voie judiciaire. C'est encore autre chose que de préaviser. Je trouve que le signal de dire : c'est moche, cela ne nous plaît pas, mais là il faudra que l'on s'exprime tous de manière encore plus forte politiquement quand on parlera du plan directeur des zones villas et là je sens qu'il y aura aussi le moyen de faire passer le message et une vision politique très forte. Par contre pour revenir de manière factuelle sur ce PLQ – et là je remercie M. CLEMENCE de ses remarques par rapport à cela – ils peuvent s'asseoir dessus, mais si ces trois amendements sont exigés et qu'ils ne les prennent pas en compte, à ce moment on combat de manière juridique.

M. FONTAINE : j'aimerais juste vous rappeler que par rapport aux gares, l'ensemble de ce Conseil a fait bloc, on n'a pas encore gagné, néanmoins on a été écouté. Aujourd'hui, on fait bloc contre ce plan localisé de quartier, non pas qu'on ne veuille pas construire, moi ce qui me dérange c'est la forme et la taille. Je veux bien construire, je veux bien qu'il y ait des coopératives, mais on peut faire une coopérative de 4 étages, pourquoi une coopérative devrait obligatoirement avoir 8 étages. A partir de là, je pense que si on fait bloc, malgré ce que je viens d'entendre du PDC, on a largement plus d'impact auprès du Conseil d'Etat si l'ensemble du Conseil dit maintenant stop ces barres, on fait bloc, on est contre et après ils reviendront de toute façon vers nous, mais s'ils s'asseyent sur notre décision, ils seront obligés de revenir vers nous.

M. SIDLER : en réponse à M. HAAS, on peut tout à fait actionner la voie judiciaire si on n'était pas entendu, même en ayant refusé le PLQ, si d'aventure il venait à être mis en œuvre tel quel par le Conseil d'Etat. On aura quand même développé les arguments et ce qui nous pose problème, et une voie judiciaire est tout à fait possible que l'on vote oui ou que l'on vote non, mais on est plus crédible si on vote non ce soir.

M. BONFANTI : je comprends tout à fait les points de vue exprimés ce soir, le problème que l'on a, c'est que le Conseil d'Etat souhaite développer les zones de développement et c'est une zone de développement. M. AESCHBACHER l'a très bien dit, c'était une zone villas qui a été modifiée en zone de développement et le Conseil d'Etat a pour objectif de densifier les zones de développement et c'en est une.

Le fait de ne pas vouloir densifier une zone de développement, cela encourage encore plus le Conseil d'Etat à aller attaquer les zones villas. C'est aussi une des problématiques, c'est-à-dire que plus on restera sur le fait qu'on ne veut pas densifier les zones de développement, plus cela encouragera le Conseil d'Etat à dire : bon, ils ne veulent pas densifier les zones de développement, donc maintenant on va modifier les zones villas pour les passer en zones de développement pour pouvoir construire encore plus de logements. C'est juste la crainte que j'ai.

Il ne faut pas se leurrer, il ne faut pas être naïf, les outils que nous avons à disposition au niveau du Conseil municipal ou même du Conseil administratif par rapport à l'aménagement du territoire face au Conseil d'Etat sont relativement faibles. Vous décidez ce soir d'un vote qui est en fait un préavis. Comme l'a dit M. HAAS, il est peut-être plus judicieux d'accepter les amendements qui ont été proposés, qui nous donneraient peut-être plus de poids envers le Conseil d'Etat lors des discussions qui viendraient par la suite.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Mais c'est vrai que, jusqu'à présent, lorsque le Conseil d'Etat a voulu développer des zones de développement et que les préavis ont été négatifs, malheureusement, que ce soit à Lancy ou dans d'autres communes, le Conseil d'Etat a passé outre et a continué à densifier comme il le souhaitait sans tenir compte des éléments qui étaient apportés par la Commune.

M. MATHIEU : nous allons passer au vote. Nous allons d'abord voter l'amendement interpartis. Pour que le public comprenne bien, je vais juste lire les clauses de cet amendement :

- *les zones de pleine terre, qui doivent permettre un aménagement paysager de qualité, doivent être respectées sur au moins 40% du périmètre. Dès lors le parking P+R prévu n'est pas réalisable et il doit être mutualisé avec celui de 1'000 places du Trèfle-Blanc.*
- *La trémie d'accès du parking habitants sur la route de la Chapelle doit être déplacée plus en amont afin de ne pas dénaturer l'esplanade publique.*
- *les recommandations de type « code couleur » ne sont absolument pas opportunes dans un PLQ de ce type et doivent être abandonnées pour permettre aux futurs concours d'architecture de proposer une architecture de qualité en toute liberté.*

Si ces exigences ne devaient pas être prises en compte, le Conseil municipal demandera formellement au Conseil administratif de combattre par voie judiciaire ce PLQ.

L'amendement est accepté par 25 oui, 8 non et 1 abstention.

M. MATHIEU : nous allons maintenant voter l'arrêté.

M. FONTAINE : Monsieur le Président, je demande le vote à bulletin secret.

M. MATHIEU : je vous remercie car si c'est à bulletin secret, je peux voter. Je vais d'abord soumettre votre proposition au vote, cela doit être accepté par un tiers de ce Conseil municipal.

La proposition de vote à bulletin secret est acceptée à la majorité.

M. MATHIEU : nous allons maintenant élire deux scrutateurs, il s'agit de M. COUTO et de M. HAAS.

Si vous soutenez ce PLQ avec l'amendement que nous venons de voter, vous votez oui. Si vous êtes contre ce PLQ, vous votez non.

Pour dépouiller les bulletins, il faut le Secrétaire du Conseil municipal, donc M. FLURY, et il faut deux scrutateurs de partis différents. Donc, M. COUTO, vous ne pouvez pas être scrutateurs, ce sera donc M. AESCHBACHER et M. HAAS.

Mme VERGAIN : en attendant le résultat du dépouillement, je propose une suspension de séance.

M. MATHIEU : la séance est suspendue cinq minutes.

Suspension de séance durant cinq minutes.

M. MATHIEU : merci de reprendre votre place. M. FLURY va nous donner le résultat du vote.

Vu le projet de plan localisé de quartier N° 29884-533 Chapelle-Gui,

Vu l'enquête technique auprès des différents services de l'Etat, qui s'est déroulée en juin 2017,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 janvier au 15 février 2018,

Vu les observations reçues dans les délais impartis et les réponses y relatives,

Vu le courrier du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, invitant la Ville de Lancy à émettre son préavis sur le projet de plan localisé de quartier,

Vu l'amendement voté par le Conseil municipal du 14 juin 2018, joint à la présente délibération,

Vu le rapport de la commission de l'aménagement du territoire, séance du 23 mai 2018,

Conformément à la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957,

Conformément à l'article 30, al. 1, let. r de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

D'émettre un préavis favorable/défavorable au projet de plan localisé de quartier N° 29884-533 Chapelle-Gui.

M. FLURY : 35 bulletins de vote distribués, 35 bulletins de vote retrouvés dans l'urne. Voté pour 16, voté contre 18, s'est abstenu 1.

Le Conseil municipal délivre un préavis défavorable par 18 non, 16 oui, 1 abstention.

M. MATHIEU : les bulletins de vote doivent être immédiatement détruits s'il n'y a pas de contestations. Y a-t-il une contestation sur le vote annoncé par M. FLURY ? Ce n'est pas le cas.

8) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 28 mai 2018 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER

Quartier de Surville – Réseaux d'assainissement publics – Réalisation de collecteurs EC/EU – Crédit d'investissement (Fr. 3'265'000.--) (147-18.05)

M. AESCHBACHER présente le sujet : Le mandataire explique que les études sont arrivées à leur terme, et le retour de l'appel d'offres est arrivé au mois d'avril.

Dans l'ensemble du quartier aujourd'hui, les eaux sont majoritairement assurées par un système unitaire, avec les eaux usées et les eaux claires dans le même tuyau.

Les canalisations existantes, surtout les branches principales au chemin des Erables et au chemin de Surville, sont vétustes et comportent des défauts d'usure.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Enfin, les diamètres sont insuffisants pour raccorder le réseau secondaire et reprendre les capacités nécessaires du futur quartier.

Le mandataire présente à la commission la variante retenue qui comportera deux branches principales, une sur le chemin des Erables, et l'autre sur le chemin de Surville.

Les collecteurs existants des deux chemins, vétustes, sont remplacés par deux collecteurs, un collecteur eaux claires de 400 mm et un collecteur eaux usées de 250 mm.

Enfin, afin de tenir compte de l'avancement des projets de construction, les travaux se réaliseront par étape et en plusieurs phases.

S'agissant exclusivement d'une zone de développement, l'ensemble des coûts sera pris en charge par le FIA avec remboursement sur 40 ans.

Après une digression sur les AIMP, le crédit est accepté à l'unanimité.

M. MATHIEU : personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vu les importants changements urbanistiques prévus dans le quartier de Surville dans les années à venir ;

Vu le plan localisé de quartier 29885 « Parc Surville – route de Chancy – chemin de Surville – chemin des Erables », adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2014 ;

Vu que le quartier dispose encore d'anciens équipements d'assainissement ne permettant pas de reprendre les eaux séparées des futures constructions ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 215'000.- voté par le Conseil municipal le 22 juin 2017

Vu que la majorité du coût des travaux sera prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 28 mai 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'265'000.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 215'000.- voté par le Conseil municipal le 22 juin 2017) destiné à la réalisation de réseaux d'assainissement publics du quartier de Surville,*
- 2. De prendre acte que ce crédit sera financé, tout ou partie, par une contribution du fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui sera comptabilisée sous la rubrique n°7206.6322,*
- 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

4. *D'amortir les dépenses non couvertes par les recettes provenant du FIA estimées à Fr. 95'000.- au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.*

L'arrêté 147-18.05 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

**9) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 31 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

**Stade de Florimont – Remplacement de la pelouse synthétique – Crédit d'investissement
(Fr. 220'000.--) (143-18.05)**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : C'est un crédit de Fr. 220'000.-- qui est demandé pour le remplacement de la pelouse synthétique du terrain C, dernier terrain à devoir être rénové à Florimont suite au problème de conglomérat des granulés, c'est le plus petit des terrains, il est fortement utilisé pour les entraînements et les matchs des juniors E et F. La démolition et le recyclage sont une grande part du coût. La moquette sera remplacée ainsi que les couches de souplesse dans la zone des gardiens, les granules seront en liège. Les terrains étaient précédemment garantis pour une dizaine d'années, mais vu la forte sollicitation de ceux-ci, leur rénovation a été nécessaire après 7 à 8 ans ; ils seront à l'avenir assuré pour 1'200 heures d'utilisation. Le Lancy FC va faire un planning précis avec les heures d'utilisation, entraînements et matchs.

Pour répondre au souhait de revenir avec des terrains en herbe, il est répondu qu'il y a actuellement 60 équipes qui s'entraînent sur ces terrains et les terrains en herbe ne pourraient pas accueillir autant d'heures d'entraînement, de plus les matchs sont souvent reportés en cas de pluie.

Après plusieurs questions sur les préoccupations des commissaires sur le coût, l'entretien et la durée de vie des terrains, l'arrêté est mis au vote et accepté à l'unanimité.

Mme BENCKER : le groupe MCG vous rappelle les nombreuses polémiques dans les médias à propos de la dangerosité des terrains synthétiques fabriqués avec les granulés de caoutchouc.

Nous tenons à remercier M. HASLER, chef du service de l'environnement, ainsi que M. RENEVEY qui s'occupait des sports lors de l'ancienne législature, et aujourd'hui M. BONFANTI, pour le remplacement de la dernière pelouse avec granulés par des nouveaux matériaux en liège, qui ne possèdent pas de substances cancérigènes.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vu la nécessité de rénover le terrain synthétique du stade de Florimont, terrain C ;

Vu l'usage accru de ce terrain par un nombre important d'utilisateurs de tous types ;

Vu les fortes dégradations constatées sur les terrains synthétiques ces dernières années ;

Vu le rapport de la Commission du développement durable, séance du 31 mai 2018 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 220'000.— destiné au remplacement de la pelouse synthétique du terrain C du stade de Florimont ;
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
3. d'amortir cette somme au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019 ;

L'arrêté 143-18.05 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

10) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 4 juin 2018 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT

a) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (146-18.05)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : La fondation est propriétaire de deux établissements médico-sociaux (EMS), la Vendée et les Mouilles qui sont situés sur la commune et qui ont 143 chambres à disposition.

Mme Bernasconi, présidente de la fondation, accompagnée de M. Scheller, le directeur adjoint, sont venus présenter la fondation ainsi que l'association des EMS de Lancy.

La fondation s'occupe de la maintenance des immeubles existants, l'EMS des Mouilles et l'EMS de la Vendée où il est régulièrement nécessaire de faire des travaux de rénovation.

De plus cette fondation porte un grand projet, c'est celui du quartier de l'Adret, avec le concept de privilégier les échanges intergénérationnels.

La principale source de revenus de la fondation relève des loyers versés par l'Association des EMS de Lancy pour l'exploitation de ces deux entités.

Le résultat de cette année montre un bénéfice net à Fr. 1'424'000.--, qui est réparti comme suit : Fr. 723'000.-- pour la Vendée et Fr. 701'000.-- pour les Mouilles.

Ce bénéfice est supérieur de Fr. 769'000.-- par rapport aux résultats réalisés en 2016.

Cet écart est dû à une dissolution d'une provision réalisée il y a quelques dizaines d'années pour des travaux importants, mais cette provision est devenue obsolète. Ainsi, la fondation a décidé de dissoudre ces Fr. 650'000.-- de provisions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

A la fin 2017, le total du bilan s'établit à Fr. 59'290'000.--.

En effet, l'acquisition du terrain pour le périmètre de l'Adret, a été activée dans le bilan et les coûts des constructions réalisées représentent un montant de Fr. 10'455'000.-- de plus dans les actifs.

Quant aux passifs, la fondation a touché des subventions d'investissements pour les terrains et la construction qui s'élèvent à Fr. 7'170'000.--.

Le total des capitaux propres à la fin 2017 s'établit à Fr. 27'851'000.--, qui permettra d'investir dans la construction telle que l'Adret ou encore dans d'autres projets à venir.

Les comptes de la fondation ont été approuvés à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. AESCHBACHER : j'aimerais simplement vous informer que, malgré les excellentes explications reçues en Commission de l'administration par le directeur de la Surveillance des communes, je m'abstiendrai sur ce point, étant membre de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées.

Pour gagner du temps, je vous informe que je m'abstiendrai également pour le point suivant, étant aussi membre de l'Association des EMS.

M. ANTICH : je vais faire exactement la même chose que M. AESCHBACHER.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 4 juin 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

D'approuver les comptes 2017 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 146-18.05 est accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

b) Examen et approbation des comptes 2017 de l'Association des EMS de Lancy

Mme RUERAT présente le sujet : M. Scheller a expliqué que l'association a réalisé un bénéfice de Fr. 205'000.--, qui est réparti de manière équitable entre les deux établissements, à savoir Fr. 107'000.-- pour la Vendée et Fr. 98'000.-- pour les Mouilles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

En 2017, les charges liées au personnel ont augmenté de Fr. 153'000.--. Cette augmentation est intégralement due aux mécanismes salariaux.

L'année précédente, l'association a procédé à une augmentation de Fr. 2.-- du prix de la pension à la Vendée, et une augmentation Fr. 1. --aux Mouilles. Cela a permis d'accroître des revenus à hauteur de Fr. 41'000.-- et de faire face aux charges salariales plus importantes.

Enfin, au niveau du bilan, il n'y a rien de particulier, le bilan est d'environ Fr. 100'000.-- d'apport de liquidités en plus.

Concernant la thésaurisation, le contrat de prestation pour la période 2014 à 2017 stipule qu'en cas de résultat positif, le 25 % de l'excédent doit être rendu à l'Etat. Ainsi le montant total de Fr. 658'000.-- sera cédé durant l'année 2018.

M. Scheller a aussi expliqué que le bénéfice va se transformer en déficit pour l'ensemble des EMS à la longue et que le but n'est pas de faire du bénéfice mais de faire face à des années plus difficiles.

Ainsi, les capitaux propres s'élèvent à Fr. 4'382'779.-- et constituent les 65% du total des passifs, avec un bénéfice de Fr. 205'000.--.

Les comptes de l'association des EMS ont été approuvés à l'unanimité, moins deux abstentions.

M. MATHIEU : personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

Vote accepté par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

c) Examen et approbation des comptes 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (145-18.05)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : pour l'exercice 2017, la fondation a fait réviser ses comptes par la fiduciaire SFG, qui a effectué un audit comprenant le bilan, le compte de profits et de pertes.

La Fondation a réalisé un exercice conforme aux années précédentes, avec un résultat de bénéfice de Fr. 511'461.26. Il s'agit d'une année relativement standard au niveau de l'exploitation.

Actuellement, l'immeuble aux Communes-Réunies 80, 82, 84, qui est situé dans le bâtiment Etoile Palettes, fonctionne comme un immeuble libre. Mais dès la fin des travaux, il deviendra un logement de type LUP HLM (Logement d'utilité publique et habitation à loyer modéré) et ainsi de nouveaux loyers seront appliqués avec comme conséquence une diminution des recettes.

Actuellement, la fondation a mobilisé des fonds propres pour différents projets : dans le périmètre de la Bâtie, au Bachet, pour le quartier de Surville, ainsi que pour le bâtiment L13 prévu derrière le bâtiment de service social.

Mais comme les autorisations de construire n'ont pas encore été obtenues, c'est la commune qui porte ces projets.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Pour tous ces projets, ces fonds sont issus de la dotation historique de la commune (2 millions) et qui sont complétés par le Canton à travers le Fonds LUP.

Les comptes 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) sont approuvés à l'unanimité moins 2 abstentions

M. VINCENT : comme la LAC m'y autorise, je ne voterai pas, étant vice-président de la fondation. Mon éthique m'empêche d'être à la fois juge et partie. C'est également valable pour le point suivant.

M. MATHIEU : ceci est tout à fait louable.

M. FONTAINE : moi de même, étant membre de la fondation.

M. MATHIEU : personne ne souhaitant plus prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 4 juin 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

D'approuver les comptes 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 145-18.05 est accepté par 30 oui, 0 non, 4 abstentions.

d) Examen et approbation du rapport d'activité 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (144-18.05)

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Durant l'année 2017, l'activité principale de la fondation a été de lancer des études et des concours, avec des appels d'offres.

En effet, la Fondation est active dans le quartier de Surville, avec 50 logements prévus pour le bâtiment 14.

Quant au périmètre de la Bâtie, un concours de type conception-réalisation a été réalisé pour deux immeubles et qui seront construits pour 2020-2021.

De plus, au Bachet-de-Pesay, la Fondation est impliquée dans un projet d'un immeuble de type HM, dont elle a acheté les droits à bâtir à la Ville de Lancy et pour lequel elle a eu l'autorisation de demander une hypothèque.

Actuellement, deux projets d'importance sont en cours.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

Pour le premier, il s'agit de deux bâtiments L1 L2 dans le quartier de l'Adret/Pont-Rouge. En outre, la fondation travaille de manière conjointe avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) pour l'aménagement des espaces extérieurs ainsi que du parking.

Un autre bâtiment, nommé L 13 et qui sera de type HM, et dont la construction est prévue durant l'été 2018.

Pour le deuxième projet, il s'agit d'un immeuble avec un encadrement pour personnes âgées (IEPA) et qui est prévu dans le quartier des Marbriers.

Pour conclure ce rapport, la fondation a effectué d'importants travaux de rénovation dans les immeubles situés aux Communes-Réunies, à l'Etoile Palettes.

Le rapport d'activité 2017 de la Fondation immobilière de Lancy est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport d'activités de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 4 juin 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

D'approuver le rapport d'activité 2017 de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

L'arrêté 144-18.05 est accepté 30 oui, 0 non, 4 abstentions.

11) COMMISSION SOCIALE – Séance du 8 mai 2018 – Rapporteur : M. Armando COUTO

a) Election du-de la vice-Président-e

=====

M. COUTO présente le sujet : Mme DEGLI AGOSTI est élue vice-présidente et sera la nouvelle présidente dès le 1^{er} juin.

b) Présentation du Terrain d'aventure du Petit-Lancy (TAPL)

=====

M. COUTO présente le sujet : Le Terrain d'aventure du Petit-Lancy nous est présenté.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

M. RENEVEY nous fait savoir qu'un enjeu particulier autour du Terrain d'aventure aura lieu prochainement car le bâtiment utilisé par cette association va être reconstruit.

Mme PRINZ MARGARI, vice-présidente du comité du Terrain d'aventure, présente le comité. Il est composé de 10 membres, 8 femmes et 2 hommes et est multiculturel. Il est très stable, certains membres, dont Mme PRINZ MARGARI, sont là depuis 10 ans.

Pour présenter le Terrain d'aventure et le Jardin Robinson, M. DESSEX nous projette un pré-film. Il nous informe que le Terrain d'aventure du Petit-Lancy accueille les enfants de 6 à 12 ans en accueil libre et permet de venir en aide aux familles qui ont besoin de faire garder leurs enfants.

M. DESSEX explique encore que la fréquentation du Terrain d'aventure est assez conséquente et qu'un fort besoin est encore remarqué pendant les vacances scolaires.

L'accueil a lieu tous les jours de la semaine. Une faible fréquentation est remarquée les mercredis matin, depuis la mise en place du plan scolaire Harmos.

Les informations concernant les activités sont essentiellement transmises au niveau des écoles, de la Maison de quartier du Plateau et de la maison Tacchini.

Le Terrain d'aventure et la Maison de quartier du Plateau essayent de trouver des complémentarités, et ça se passe bien.

La Présidente se questionne et imagine que la responsabilité de l'équipe du Terrain d'aventure commence au moment où les enfants franchissent le portail, et s'inquiète en concret pour ce qui concerne les enfants de bas âge qui fréquentent le Terrain d'aventures.

M. DESSEX précise que, en général, les parents amènent leur enfant, en tout cas les petits.

Si un enfant doit venir seul, l'équipe est contactée par téléphone par un des parents qui vérifie que l'enfant est bien arrivé.

À une question de la Présidente, M DESSEX précise que les sorties et arrivées des enfants sont de la responsabilité des parents.

Un commissaire demande si les fluctuations de fréquentation le mercredi sont dues par le fait de l'école obligatoire le mercredi matin.

M. DESSEX précise que ceux qui n'ont pas l'école le mercredi matin, les enfants de 6 à 8 ans, peuvent toujours venir au Terrain d'aventure. Néanmoins, il confirme qu'il y a beaucoup moins d'enfants le mercredi matin.

Un moniteur a été déplacé du mercredi matin au mardi après-midi car la création d'un atelier devoirs est prévue pour la rentrée prochaine afin d'aider certains enfants qui commencent à faire leurs devoirs au Terrain d'aventure. Pour mieux aider ces enfants, M. DESSEX aimerait engager un moniteur avec les compétences nécessaires pour aider aux devoirs afin de créer un réel atelier devoirs.

La présidente demande comment vont se passer les choses pendant la construction de la nouvelle maison.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

M. RENEVEY répond que tout n'est pas encore clairement défini et qu'il est probable que le nouveau bâtiment ne soit pas construit exactement sur l'emplacement de l'actuel, ce qui permettra l'utilisation de l'ancien pendant la construction du nouveau.

c) Rapport de M. Thierno BARRY, représentant du Conseil municipal au Terrain d'aventure du Petit-Lancy

=====

M. COUTO présente le sujet : Dans son rapport, M. BARRY explique que l'année 2017 a été marquée par les 30 ans du Terrain d'aventure et nous informe que le comité est favorable à la démolition et à la reconstruction d'une nouvelle maison. Par la suite, M. BARRY fait la présentation du Terrain d'aventure.

Les enfants peuvent être inscrits dès l'âge de 6 ans par leurs parents. Les frais de participation annuels sont de Fr. 50.--.

Un encadrement est proposé, ainsi que diverses activités créatrices et des sorties dans le but de leur faire connaître leur région, tout cela coordonné par une équipe d'animateurs et animatrices.

Le comité est composé de personnes compétentes avec beaucoup d'expérience.

d) Présentation du PIC (Plan d'intégration communal)

=====

M. COUTO présente le sujet : M. RENEVEY rappelle que le PIC est un projet porté depuis déjà quelque temps par le Conseil administratif.

Le BIE a accepté d'assurer le salaire de M. CASSARD pendant une année, à un taux de 60%. Le PIC est destiné à toutes les personnes qui arrivent sur la commune, quelle que soit leur patrie d'origine.

M. CASSARD présente le programme d'intégration communal et expose le contexte fédéral. Depuis 2010, la Confédération et les cantons ont fait le nécessaire pour la mise en place d'un mode opératoire concernant les domaines d'encouragement à l'intégration.

Le bureau d'intégration finance différents postes de chargé de mission à l'intégration, actuellement, dans différentes communes genevoises.

M. CASSARD, a démarré la mise en place de ce programme d'intégration communale pour Lancy en six axes de développement.

M. CASSARD met à disposition le programme d'intégration communal aux commissaires et informe que tout ne se fera pas en 2018 pour des questions budgétaires et de temps de travail.

La Présidente demande à savoir quand se termine la mission de M. CASSARD, celui-ci répond que son contrat se termine à la fin de l'année 2018.

À l'inquiétude de la présidente concernant l'aspect financier lié au poste de M. CASSARD, M. KUNZI fait savoir que l'enveloppe financière reçue par le BIE comprend l'intégralité du salaire et des charges salariales pour l'année 2018.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

M. KUNZI ajoute encore que la Commission aura l'occasion de suivre l'avancement des projets car certains projets sont amenés à se concrétiser déjà à l'automne 2018.

Pour finir, M. KUNZI, rappelle que le soutien financier du BIE peut aller au-delà de l'enveloppe financière allouée au poste de M. CASSARD et des fonds peuvent être demandés pour financer des nouveaux projets.

e) Divers

=====

M. COUTO présente le sujet : M. RENEVEY fait savoir que l'attribution des places en crèche pour la rentrée de septembre 2018 a été faite il y a quelques semaines. 492 enfants n'ont malheureusement pas bénéficié d'une place pour la rentrée prochaine.

M. KUNZI signale qu'il a été contacté par la présidente de la Maison de quartier sous l'Etoile, pour lui faire part d'une problématique en lien avec la fréquentation très importante de l'accueil libre enfant.

En général, l'accueil est de 45 à 50 enfants mais il y a eu des pics avec plus de 75 enfants dont une vingtaine âgée de 4 à 6 ans. Cette fréquentation élevée pose problème pour des normes d'encadrement auxquels il a fallu répondre de manière assez urgente par l'engagement d'un moniteur supplémentaire et d'un animateur auxiliaire pour la période des vacances. De ce fait, il y aura un petit dépassement au budget 2018 et ce poste devra être inscrit au budget 2019.

M. KUNZI indique aussi que la permanence impôts a eu un véritable succès.

La Présidente remercie les membres de la commission pour ses trois années passées à cette commission sociale en tant que présidente.

12) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 22 mai 2018 – Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI

a) Audition des représentants du Lancy Handball club

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : M. RENEVEY rappelle la situation de crise d'un des plus grands clubs du canton qui compte environ 100 membres. L'assemblée générale du 25 avril 2018 a permis de réélire tout le comité avec de nouveaux membres. La présidente, Mme MURITH, veut amener une nouvelle gouvernance pour mettre un cadre clair au rôle de chacun, proposer des formations si nécessaire, encourager et faire évoluer la pratique du handball, mettre en place un projet associatif avec d'autres communes et clubs. Elle sait qu'elle doit redonner confiance à la Commune, aux parents, aux joueurs et aux coaches.

Le trésorier, M. LUTHI, présente les comptes et mentionne que l'association a déjà remboursé une partie des créanciers. Il explique que les charges ont beaucoup augmenté (inscriptions aux matchs, déplacements, licences,...). De plus, la Ville de Genève a décidé de se concentrer sur ses clubs et ne versera plus la subvention de Fr. 9600.--. Les cotisations sont de Fr. 400.-- et Fr. 110.-- selon l'âge, licence incluse. Le statut de membre de soutien est introduit. Le nouveau budget part au 1^{er} juillet 2018, M. LUTHI estime qu'il devrait rester Fr. 30'000.-- de dettes mais

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

que l'année prochaine ils seront résorbés. Il demandera pour l'année prochaine une augmentation de la subvention de Fr. 5000.-- à la Commune qui s'élèvera alors à Fr. 35'000.--. Pour éviter les dépenses inutiles, il prévoit de faire payer les amendes aux joueurs en cas de faute, et de n'inscrire que les bons joueurs à la Fédération cette année.

b) Présentation du projet de parcours d'activité physique/pédagogique La Chapelle-Les Sciers

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : M. RENEVEY parle d'un quartier décentré et éloigné des infrastructures sportives (terrain de foot), bien qu'avec piscine et salle de sport dans l'école qui est le centre du quartier. Le projet de My Sport Consulting présenté par M. CARNAZZOLA ne peut être mis en œuvre que sur Lancy qui a déjà construit ses immeubles, ce qui par ailleurs a figé un peu le projet, alors que sur Plan-les-Ouates les immeubles et le projet de parcours sont projetés ensemble et seront réalisés lors de constructions futures. Le projet sur Lancy devrait coûter environ Fr. 70'000.-- et comprend un parcours-balade de 1200m pour tous les publics (un îlot central-Place du village, mais sur Plan-les-Ouates) et des îlots urbains-Postes à thèmes : force concentration, équilibre, dos, yoga, pilates, un fléchage au sol, panneaux explicatifs. La sécurité des postes doit encore être testée. Il est prévu d'informer les propriétaires des alentours pour créer une bonne entente de quartier.

c) Divers

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet :

Concernant les travaux de la Piscine Marignac, le Conseil administratif est en attente des retours de la CMNS et de l'Office Cantonal de l'Energie (OCEn).

13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 28 mai 2018
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**Divers**

=====

M. AESCHBACHER : j'ai quatre divers, mais comme je me réjouis de goûter le vin que vous avez mis en cubi, j'inviterai les commissaires à lire le procès-verbal de la commission.

Rapport de M. AESCHBACHER

Chantier sur l'avenue du Plateau

Un commissaire souhaite un point de situation sur ce chantier qui ne semble plus avancer. Il lui est répondu qu'il s'agit du même chantier sur tout le Plateau, et que les travaux ne sont pas forcément sur tous les tronçons en même temps et qu'il n'y a pas en l'état, connaissance d'un retard.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018***Piste cyclable le long de la route du Grand-Lancy***

Une commissaire évoque le problème de la piste cyclable avec les travaux le long de la route du Grand-Lancy, avec la construction de la maison en face de la villa Rapin. Or, un échafaudage empiète sur le trottoir et comme les piétons utilisent la piste cyclable cela est dangereux. N'y aurait-il dès lors un moyen de signaler aux piétons qu'ils ne sont pas au bon endroit. Il lui est répondu que la signalétique est un peu compliquée et que cela va être compliqué de le faire.

Tennis des Fraisiers

Enfin un commissaire demande ce qu'il se passe au tennis des Fraisiers. Il lui est répondu que ce chantier est suivi par le service des sports, mais qu'à sa connaissance il y a du retard.

**14) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 31 mai 2018 –
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**

Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet :

1) Retour sur la Fêtes du Jardin : le coût global s'élève au maximum à Fr. 10'000.--, la fréquentation a été bonne même si le sentiment, dû à la grande tente, semblait mitigé. La manifestation ne peut pas se faire à un autre moment car elle ouvre la saison des jardins, alors que la fête de l'abeille est plutôt la clôture.

2) M. BONFANTI nous rappelle la semaine du développement durable.

3) C'est avec émotion que M. BONFANTI nous annonce le départ de Mme TOMBET qui ira rejoindre les services de l'aéroport, il lui offre des fleurs pour la remercier de son professionnalisme et son enthousiasme.

**15) COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 4 juin 2018 –
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT**

a) Election du/de la Président/e et du/de la vice-Président/e

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Le groupe socialiste a proposé M. Nicolas CLEMENCE à la Présidence de cette commission qui a été élu Président par acclamation.

Le groupe PLR a proposé M. Thierry AESCHBACHER comme Vice-Président de cette commission qui a été élu Vice-Président par acclamation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

b) Divers

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Une question a été posée concernant la prise en charge des aménagements extérieurs de l'EMS Les Mouilles, il s'agit des espaces publics devant le centre commercial de Lancy-Centre, qui se trouvent du côté de la route de Chancy.

Ces espaces publics doivent-ils être entretenus par la Commune, par le Canton ou encore par les copropriétaires de l'immeuble ?

En effet, sur ce point, le PLQ n'est pas très précis et pour l'instant le Conseil administratif n'est pas entré en matière sur cette demande.

En effet, elle n'a jamais entretenu cet espace depuis la construction du bâtiment. De plus, cette esplanade est principalement utilisée par la copropriété.

16) PRESENTATION DU COMPTE RENDU ADMINISTRATIF 2017

M. RENEVEY : comme d'habitude, cela va être relativement court. Petite séquence nostalgie. Retrouver le compte rendu 2017 qui regorge d'une foule de petits détails qui vous auront probablement échappé au cours de cette année. Le Conseil administratif vous enjoint à lire par le menu ce document fort bien fait et je remercie l'administration pour son travail.

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme VERGAIN : comme l'information n'a pas été relatée par le Conseil administratif, et en tant que Présidente de la sécurité, retraitée, je me permets de vous rappeler que le 23 juin, il y a le 150^e des pompiers de Lancy, c'est de 10h00 à 18h00 et vous êtes tous les bienvenus.

M. HAAS : le dernier numéro du Lancéen, pour une fois, parle d'un sujet sur lequel on débat beaucoup de manière assez négative dans cet hémicycle, qui est la place des Ormeaux. Il y a un regard très particulier et j'ai une proposition à faire au Conseil administratif.

Dans le cadre du 20^e anniversaire des EMS, les résidents de l'EMS de la Vendée, avec d'autres associations et une équipe, ont animé la place des Ormeaux et on a donné la parole aux résidents de l'EMS de la Vendée, une moyenne d'âge qui doit tourner autour des 80 ans, mais cela vaut ce que cela vaut. C'était génial de voir la fraîcheur et surtout les idées : quatre propositions très concrètes ont été faites dont je vous invite à prendre connaissance dans le Lancéen et sur lesquelles je demande formellement que le Conseil administratif se penche pour voir si elles sont réalisables ou pas.

Ce serait un chouette écho à donner à cette participation, sachant que la dernière est la proposition d'un habitant du quartier célèbre qui a 95 ans qui est de mettre des chicanes pour chicaner les automobilistes, celle-ci vous pouvez la mettre en stand-by.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

M. NUROCK : concernant le chemin des Fraisiers, là où il y a le ralentisseur. J'ai été interpellé par plusieurs habitants car ce ralentisseur, vu qu'il est bétonné tout noir, n'est pas assez voyant. Les gens qui ne savent pas qu'il y a ce ralentisseur, surtout le soir, ne le voient pas et le prennent à la vitesse qui est limitée. Serait-il possible de mettre ces petits triangles qu'on a souvent sur les ralentisseurs pour qu'il soit un peu plus voyant.

M. AESCHBACHER : c'est une information concernant la nouvelle répartition des commissaires au sein du groupe en raison de la démission de M. Cédric VINCENT. M. Thierry DEROBERT va rejoindre les Finances et va céder les Travaux. M. Yannick HANIFI va rejoindre les Travaux et va céder la Commission sociale. M. MARCOU va donc siéger à la Commission sociale, au Développement durable et à la Sécurité.

M. MATHIEU : je vais en profiter pour vous rappeler que ce samedi il y a les 40 ans du Terrain d'aventure. C'est moi qui, il y a 40 ans, ai ouvert le Terrain d'aventure. Je passe la parole à M. RENEVEY pour la démission de M. VINCENT.

M. RENEVEY : cher Cédric,

Tu es entré au Conseil municipal en juin 2011.

Pendant toute la législature 2011-2015, tu as été membre des commissions *Environnement* et *Finances*.

Depuis cette législature en cours, c'est-à-dire depuis 2015, tu donnes davantage de ton temps au service des habitants de Lancy en siégeant dans les commissions *Sécurité, Développement durable* et en prenant la présidence de la Commission des finances avec un rapide passage à la Commission sociale en tout début de législature.

Membre du bureau du Conseil municipal en 2014, tu accèdes à la présidence du Conseil lors de l'année 2016-2017.

Tu as également été candidat au Conseil administratif montrant par-là ton intérêt manifeste pour la chose publique.

Nous retiendrons de toi un élément moteur de ton groupe, n'hésitant pas, avec une certaine verve, à t'exprimer lors de séances plénières sur les thèmes qui te tiennent à cœur, notamment sur les finances communales, ce qui est d'ailleurs prouvé par ta présence ininterrompue à la Commission des finances depuis juin 2011.

Tu as su diriger de main de maître les séances parfois délicates de votre Conseil. Tu as su également allier l'humour et le travail durant ces années, ce qui a rendu tes interventions toujours très écoutées.

Je te souhaite, au nom de nos deux Conseils, tout le meilleur pour la suite de ta carrière professionnelle et te dis bon vent !

L'assemblée applaudit. M. RENEVEY remet deux présents à M. Cédric VINCENT.

M. VINCENT : j'ai préparé deux-trois petites choses, car il est vrai que dans ces cas-là on a toujours peur d'oublier certains éléments. Je vous rassure, ce n'est qu'une page, mais je ne vais pas tout dire puisque vous connaissez les raisons de mon départ qui sont des raisons professionnelles et c'est effectivement avec un grand regret que je démissionne aujourd'hui. C'est vrai que quand on a fait plusieurs campagnes, qu'on s'est battu pour être élu et qu'on arrive enfin à rejoindre cet hémicycle, on a envie d'y rester et donner le meilleur de soi-même,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

mais quand professionnellement on voit qu'on n'arrive plus à faire tout et tout bien, venir ici juste pour faire acte de présence ne me satisfaisant pas, j'ai préféré prendre la décision qui est celle-ci, tout en sachant que derrière moi suivrait M. MARCOU qui a l'énergie et la fougue de sa jeunesse, on peut encore le dire, puisqu'il est resté très longtemps dans les Jeunesses PLR, donc il est encore jeune, en tout cas, de cœur.

Je garderai de mon année de présidence et de ces trois dernières années comme président de la Commission des finances des expériences patientes et formatrices. Je me rappellerai aussi de mes premières interventions maladroites dans ce Conseil municipal – M. RENEVEY comprendra de quoi je veux parler – c'était il y a longtemps, j'étais encore jeune et inexpérimenté, et je m'en excuse.

Je ne quitte pas totalement la politique puisque dans mes nouvelles fonctions, on ne parle plus de gauche ou de droite, mais de patronat et de syndicat, mais à quelque part les enjeux sont les mêmes et souvent on rencontre les mêmes personnes, en tout cas les mêmes idées.

Pour conclure, je voudrais remercier spécialement mon fils, Loïc, qui est venu ici suivre quasiment toutes les séances plénières depuis que je suis élu. J'espère lui avoir transmis cet intérêt pour la vie politique et pour l'engagement pour notre société. Je me réjouis d'ailleurs de participer à ses prochaines campagnes politiques. Je sais que le PDC le drague un peu, mais même si la représentation féminine est bien plus importante au PDC, c'est bien au PLR bien sûr qu'il fera ses classes.

Un grand merci à vous tous, à nos trois Conseillers administratifs, aux précédents mais eux sont déjà partis, à notre secrétaire, Erika, à tous les membres de l'administration que j'ai eu l'occasion de côtoyer ces sept années et last but not least, un grand merci à notre Secrétaire générale, Odile DE GARRINI, qui a un rôle tout à fait particulier à nos côtés et c'est vrai que pour avoir vécu ici comme conseiller municipal, c'est un peu notre maman à tous, toujours là, elle sait nous remettre dans la bonne direction quand nous nous éloignons un peu, mais elle est toujours à notre écoute et là pour nous.

Je souhaite à mon successeur, Aristos MARCOU, de prendre autant de plaisir que j'en ai eu et beaucoup de succès dans les enjeux à venir. Vive le Grand-Lancy ! Vive le Petit-Lancy ! Vive la Suisse et sa démocratie !

L'assemblée applaudit.

M. MATHIEU : avant de passer au point suivant, est-ce que le Conseil administratif a des éléments de réponses sur les questions posées ?

M. LORENZINI : pour M. NUROCK, on prend acte et on fera le nécessaire sur ce dos d'âne qui est une demande citoyenne d'habitants des Fraisiers, mais il n'y avait en effet pas pour l'instant de marquage.

Pour la remarque de M. HAAS, je suis content qu'il l'apporte ici, parce que jusqu'à maintenant j'avais eu droit à ces mêmes remarques de la part de mon épouse, j'étais un peu mal à l'aise, autant que quelqu'un d'autre les transmettent, parce qu'elle participait également à cette manifestation. Elle m'a aussi fait le retour que les remarques étaient très intéressantes, elles figurent dans un courrier adressé par l'animatrice en chef de l'EMS de la Vendée. On va étudier cela dans le cadre des réflexions que nous avons de toute façon sur la place des Ormeaux, parce que vous savez qu'on a ce projet de fermeture de la route pour permettre à cette place de fonctionner dans sa configuration de zone 20 qui, malheureusement, n'est pas respectée à ce jour.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018**18) PRESTATION DE SERMENT DE M. ARISTOS MARCOU (PLR), en remplacement de M. Cédric VINCENT, DEMISSIONNAIRE**

M. MATHIEU : Je passe la parole à notre Secrétaire pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

M. FLURY :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Cédric VINCENT, démission effective au terme de la séance du Conseil municipal du 14 juin 2018, nous vous informons que Monsieur Aristos MARCOU accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors d'une séance plénière du Conseil municipal après le 14 juin 2018.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Joséphine Aloia
Adjointe au chef de service »*

M. MATHIEU : j'invite M. MARCOU à venir devant moi. Je prie l'assemblée de se lever.

L'assemblée se lève.

M. MATHIEU : M. MARCOU, après la lecture de la formule de serment, vous lèverez la main droite et vous direz « Je le jure » ou « je le promets » comme cela vous convient.

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. MARCOU : je le jure.

M. MATHIEU : bienvenue M. MARCOU.

L'assemblée applaudit.

M. MATHIEU : je tiens à signaler que M. MARCOU, le siècle passé, était un des pionniers des locaux de musique en autogestion et c'était un rockeur du diable.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 juin 2018

J'aimerais remercier tout le monde, et en particulier les rapporteurs qui ont tenu le temps d'une façon magistrale et bienvenue au carnotzet pour essayer ce vin en carton.

La séance est levée à 21h55

Le Secrétaire :

Christian FLURY

Le Président :

Alain MATHIEU

Séance ordinaire du Conseil municipal du

QUESTIONS DU PUBLIC

M. VINCENT : j'aimerais juste dire qu'effectivement il faudra changer ces sièges parce que pour les personnes qui sont assises là ce n'est pas confortable du tout.

Mme BEUN : ma question concerne les places de livraison, les places jaunes, au chemin des Semailles 40, à la sortie du parking. De trop nombreux véhicules se parquent toutes les nuits et tous les week-ends. Ce sont toujours les mêmes véhicules, voitures et camionnettes, celles-ci n'ont pas le droit de s'y parquer et gênent la visibilité en sortant du parking. Lorsque je pose la question : qui doit verbaliser, les APM m'envoient à la Fondation des parkings et vice-versa. C'est pour cela que je m'adresse à vous aujourd'hui : qui doit verbaliser ? et un passage peut-il être fait par les APM ou la fondation ?

M. RENEVEY : j'ai pris note de la question. Pour la verbalisation, ce sont tous les agents assermentés, cela peut être la Fondation des parkings, la police municipale. Simplement, il faut le faire, donc je vais en parler à qui de droit pour que l'on puisse verbaliser davantage.